Docusign Envelope ID: 1AD52F78-C9DD-4E6E-BBB4-5584B74612DA

ADVINI
Société anonyme à conseil d'administration au capital de 31.534.680 euros
Siège social : 34725 ST FELIX DE LODEZ
896 520 038 R.C.S. MONTPELLIER

La « **Société** »

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Certifiés conformes par le Président Directeur général

Antoine LELLA

ADVINI

DES VIGNOBLES, DES HOMMES, L'ÉMOTION

AdVini

l'Enclos

34725 SAINT FELIX DE LODEZ

Comptes au 31/12/2023

- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif — 3
Bilan - Passif — 4
Compte de résultat — 5
Compte de résultat — 6

Annexes

Note 1. Introduction

Note 1. Introduction — 8

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice — 9

Note 3. Evenements postérieurs à la clôture

Note 3. Evenements postérieurs à la clôture — 10

Note 4. Règles et méthodes comptables

Note 4 Règles et méthodes comptables — 11

Note 5 INFORMATIONS BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

5-1 Immobilisations — 21
5-2 Amortissements — 22
5-3 Provisions et dépréciations — 23
5-4 Créances et dettes — 24
5-4 Créances et Dettes_Proforma — 25
5-5 Eléments du fonds commercial — 26
5-6 Ecart de conversion sur créances et dettes — 27
5-7 Produits à recevoir — 28
5-8 Charges à payer — 29
5-9 Charges et produits constatés d'avance — 30
5-10 Composition du capital social — 31
5-11 Variation des capitaux propres — 32
5-12 Affectation des résultats soumise à approbation de l'AG — 33
5-13 Ventilation du chiffre d'affaires — 34
5-14 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun — 35
5-15 Charges et produits exceptionnels — 36
5-16 Répartition de l'impôt sur les bénéfices — 37

Note 6 ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

6-1 Crédit-bail — 39
6-2 Engagements financiers donnés et reçus — 40
6-3 Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles — 41
6-4 Instruments financiers — 42
6-5 Situation fiscale différée et latente — 43
6-6 Effectif moyen — 44
6-7 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société — 45
6-8 Filiales et participations — 46
6-8 bis Filiales et participations — 47
6-9 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires — 48

Comptes annuels

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises	2 627 443	1 128 955	3 756 398	5 611 058
Production vendue de biens	117 806 593	98 460 151	216 266 744	224 920 070
Production vendue de services	9 252 207	1 185 678	10 437 885	9 804 702
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**129 686 243**	**100 774 784**	**230 461 027**	**240 335 830**
Production stockée			-349 876	-188 345
Production immobilisée			299 705	54 526
Subventions d'exploitation			300 117	402 632
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			865 071	982 653
Autres produits			1 354 739	3 019 318
PRODUITS D'EXPLOITATION			**232 930 783**	**244 606 615**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			107 620 620	116 627 774
Variation de stock (marchandises)			612 074	760 174
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			65 107 084	69 013 722
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			1 414 771	-594 426
Autres achats et charges externes			34 487 574	33 875 766
Impôts, taxes et versements assimilés			2 525 450	2 471 679
Salaires et traitements			13 598 333	13 717 900
Charges sociales			6 100 454	5 890 812
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)			3 080 972	2 943 778
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			725 116	853 341
Dotations aux provisions				
Autres charges			2 020 226	1 658 645
CHARGES D'EXPLOITATION			**237 292 675**	**247 219 163**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**-4 361 893**	**-2 612 549**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée			754	
Perte supportée ou bénéfice transféré				989
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			25	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			1 615 571	508 640
Autres intérêts et produits assimilés			7 584 697	4 751 572
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				103 142
Différences positives de change			603 950	2 207 288
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**9 804 243**	**7 570 642**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			11 973 698	1 973 621
Intérêts et charges assimilées			6 687 399	2 420 295
Différences négatives de change			739 737	1 615 716
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**19 400 835**	**6 009 632**
RESULTAT FINANCIER			**-9 596 592**	**1 561 010**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**-13 957 730**	**-1 052 528**

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 574 608
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	87 223	663 223
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**87 231**	**3 237 831**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	330 297	941 778
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	407 339	1 989 623
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	321 074	38 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**1 058 710**	**2 969 401**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-971 480**	**268 430**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-33 089	127 836
Impôts sur les bénéfices	-972 407	-1 329 688
TOTAL DES PRODUITS	**242 823 010**	**255 415 089**
TOTAL DES CHARGES	**256 746 724**	**254 997 335**
BENEFICE OU PERTE	**-13 923 714**	**417 754**

Docusign Envelope ID: 1AD52F78-C9DD-4E6E-BBB4-5584B74612DA

ADVINI
Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 31.534.680 euros
Siège social : 34725 ST FELIX DE LODEZ
896 520 038 R.C.S. MONTPELLIER

La « Société »

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-trois,
Le 20 juin,
A 16 heures.

Les actionnaires de la société ADVINI se sont réunis en assemblée générale mixte à OGIER - 10 Avenue Louis Pasteur – 84230 Châteauneuf-du-Pape, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Les actionnaires ont été convoqués par avis publié au Bulletin d'annonces légales et obligatoires inséré le 15 mai 2024.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre du bureau.

L'assemblée est présidée par M. Antoine LECCIA, en sa qualité de Président Directeur général.

La Société d'Investissement d'Occitanie représentée par Monsieur Frédéric JEANJEAN et la Société Grands Crus Investissements, représentée par Monsieur Cédric FONTAINE, sont appelés comme scrutateurs.

M. Jean Michel CHOFFEL est nommé secrétaire.

Le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT, représenté par Abigaelle COSTA, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué est présent.

Le cabinet KPMG AUDIT SA, représenté par Nicolas BLASQUEZ, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué est présent.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les actionnaires présents et représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3.082.868 actions représentant 78,21% du capital, auxquelles sont attachés 5.874.441 droits de vote, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des actionnaires :

- Un exemplaire du Bulletin d'annonces légales et obligatoires
- La copie des lettres de convocation adressées aux commissaires aux comptes
- La copie des lettres de convocation adressées aux membres du CSE
- La feuille de présence
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023

Docusign Envelope ID: 1AD52F78-C9DD-4E6E-BBB4-5584B74612DA

- Les comptes consolidés
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- Rapport de Gestion
- Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion
- Le rapport de gestion groupe
- Le rapport du Conseil d'administration relatif à la délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts
- Le rapport spécial visé à l'article L 225-184 du Code de commerce sur les options de souscriptions ou d'achat d'actions ;
- Les observations du Comité social et économique;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Directeur Général ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes ;
3. Affectation du résultat ;
4. Approbation des charges non déductibles ;
5. Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
6. Fixation de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice écoulé et d'une enveloppe maximale au titre de l'exercice 2024 ;
7. Etat des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants ;
8. Etat sur les opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions ;
9. Autorisation donnée au Conseil d'administration pour le rachat par la société de ses propres actions visée à l'article L.22-10-62 du Code de commerce ;
10. Renouvellement du mandat du cabinet KPMG SA en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société ;
11. Ratification de la cooptation de Monsieur Philippe CHAPUIS, en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Christophe NAVARRE, démissionnaire ;
12. Nomination de Madame Magdeleine ALLAUME, en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Madame Rachel DELACOUR, démissionnaire ;

Docusign Envelope ID: 1AD52F78-C9DD-4E6E-BBB4-5584B74612DA

13. Nomination de Madame Catherine HOSTEIN, en qualité de censeur ;
14. Pouvoir en vue des formalités ;

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

15. Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaire et/ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances ;
16. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public par émission d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances ;
17. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration d'augmenter le titre à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
18. Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs ;
19. Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration pour augmenter le capital, dans la limite de 10%, en vue de rémunérer des apports en nature.
20. Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social au profit des salariés ;

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus Directeur Général)

L'Assemblée Générale,

Après pris connaissance (i) des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, (ii) du rapport de gestion du Conseil d'administration, et (iii) du rapport des Commissaires aux comptes,

Approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports,

Donne, en conséquence, au Directeur Général quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Nombre de voix exprimées : 5.874.441
Résolution adoptée par 4.738.507 voix pour et 1.135.934 voix contre

Docusign Envelope ID: 1AD52F78-C9DD-4E6E-BBB4-5584B74612DA

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes)

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes,

Approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Nombre de voix exprimées : 5.874.441
Résolution adoptée par 4.738.507 voix pour et 1.135.934 voix contre

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale,

Approuve la proposition d'affectation du résultat présentée par le Conseil d'administration,

Décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2023 d'un montant de -13.923.714 euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau créditeur	442 441 €
- Résultat déficitaire de l'exercice	-13.923.714 €

Affectation

- A la réserve légale : qui s'élève ainsi à 1.084.530,48 €	0 €
- Au compte « report à nouveau » : qui s'élève ainsi à -13.481.273 €	-13.923.714 €

Prend acte que les distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux de la Société ont été les suivants :

Docusign Envelope ID: 1AD52F78-C9DD-4E6E-BBB4-5584B74612DA

Exercice clos le :	Revenus	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2022	1 379 642,25 €	-
31/12/2021	1.970.917,50 €	-
31/12/2020	-	-

Nombre de voix exprimées : 4.738.507
Nombre de voix d'abstention : 1.135.934
Résolution adoptée par 4.738.507 voix pour et 0 voix contre

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des charges non déductibles)

L'Assemblée Générale,

Approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39,4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 102.994 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 25.748 euros.

Nombre de voix exprimées : 5.874.441
Résolution adoptée par 4.738.507 voix pour et 1.135.934 voix contre

CINQUIEME RESOLUTION

(Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce et approbation desdites conventions)

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L.225-86 du Code de commerce,

Approuve ce rapport dans toutes ses dispositions ainsi que chacune des conventions qui y sont mentionnées conformément aux dispositions de l'article L.225-88 dudit Code.

Nombre de voix exprimées : 4.738.507
Nombre de voix d'abstention : 1.135.934
Résolution adoptée par 4.738.507 voix pour et 0 voix contre

Docusign Envelope ID: 1AD52F78-C9DD-4E6E-BBB4-5584B74612DA

SIXIEME RESOLUTION

(Fixation de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice écoulé et d'une enveloppe maximale au titre de l'exercice 2024)

L'Assemblée Générale,

Après avoir rappelé que les règles en matière de gouvernance ont été modifiées par adoption d'une gouvernance à conseil d'administration lors de l'assemblée générale mixte réunie le 16 décembre 2022, et que l'enveloppe maximale votée lors de l'assemblée mixte réunie le 16 juin 2022 au profit des membres du Conseil de surveillance a été transférée aux membres du Conseil d'administration,

Ratifie le montant brut de la rémunération réparti entre les membres du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 36.667 euros,

Fixe le montant brut de l'enveloppe maximale de rémunération pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2024 à 180.000 euros.

Nombre de voix exprimées : 5.874.441
Résolution adoptée par 4.738.507 voix pour et 1.135.934 voix contre

SEPTIEME RESOLUTION

(Etat des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants)

L'Assemblée Générale,

Conformément aux dispositions de l'article 225-197-4 du Code de commerce,

Prend acte de l'absence d'opération d'attribution d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants de la Société réalisée en cours de l'exercice écoulé.

Nombre de voix exprimées : 5.874.441
Résolution adoptée par 5.874.441 voix pour et 0 voix contre

HUITIEME RESOLUTION

(Etat sur les opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions)

L'Assemblée Générale,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce,

Prend acte de l'absence d'opération d'option de souscription et/ou achat d'actions réalisée au cours de l'exercice écoulé.

Nombre de voix exprimées : 5.874.441
Résolution adoptée par 5.874.441 voix pour et 0 voix contre

Docusign Envelope ID: 1AD52F78-C9DD-4E6E-BBB4-5584B74612DA

NEUVIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'administration pour le rachat par la société de ses propres actions visée à l'article L.22-10-62 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

Autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, à acquérir ou faire acquérir des actions de la Société, notamment pour les finalités ci-dessous :

1° l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

2° la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ;

3° l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail, y compris par une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote, selon les dispositions légales et réglementaires applicables ;

4° l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ;

5° de manière générale, d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée ;

6° la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

7° la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;

Précise que (i) le nombre maximum d'actions pouvant être acquises ne pourra excéder 10 % du capital à l'exception des opérations visées au 7°, où il ne pourra excéder 5 % du capital et (ii) les opérations d'acquisition d'actions décrites ci-dessus, ainsi que la cession ou le transfert de ces actions, pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par acquisition ou cession de blocs ;

Donne, en conséquence de ce qui précède, tous pouvoirs au Conseil d'administration et à son Président à l'effet de passer tous ordres, conclure tous accords et effectuer toutes formalités et toutes déclarations requises et généralement faire le nécessaire ; le Président du Conseil d'administration informera l'assemblée générale des opérations qui ont été réalisées en application de la présente autorisation ;

Rappelle que la présente autorisation, qui se substitue à celle accordée par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2023, est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour.

Nombre de voix exprimées : 5.874.441
Résolution adoptée par 5.874.441 voix pour et 0 voix contre

Docusign Envelope ID: 1AD52F78-C9DD-4E6E-BBB4-5584B74612DA

DIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat du cabinet KPMG SA en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société)

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise de l'arrivée à expiration du mandat du Commissaire aux comptes titulaire de la Société, le cabinet KPMG SA à l'issue de la présente assemblée,

Décide de renouveler le mandat du cabinet KPMG SA en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société, pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2029.

Nombre de voix exprimées : 5.874.441
Résolution adoptée par 5.874.441 voix pour et 0 voix contre

ONZIEME RESOLUTION

(Ratification de la cooptation de Monsieur Philippe CHAPUIS, en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Christophe NAVARRE, démissionnaire)

L'Assemblée Générale,

Prend acte de cooptation de Monsieur Philippe CHAPUIS, en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Christophe NAVARRE, démissionnaire de son mandat,

Rappelle que, Monsieur Philippe CHAPUIS est coopté pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Décide de ratifier ladite cooptation

Nombre de voix exprimées : 5.874.441
Résolution adoptée par 5.874.441 voix pour et 0 voix contre

DOUZIEME RESOLUTION

(Nomination de Madame Magdeleine ALLAUME, en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Madame Rachel DELACOUR, démissionnaire)

L'Assemblée Générale,

Prend acte de la démission de Madame Rachel DELACOUR, en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Madame Rachel DELACOUR, démissionnaire de son mandat,

Nomme Madame Magdeleine ALLAUME en qualité d'administrateur, à compter de ce jour et ce, pour une durée de six années.

Docusign Envelope ID: 1AD52F78-C9DD-4E6E-BBB4-5584B74612DA

Décide de ratifier ladite cooptation

Nombre de voix exprimées : 5.874.441
Résolution adoptée par 5.874.441 voix pour et 0 voix contre

TREIZIEME RESOLUTION
(Nomination de Madame Catherine HOSTEIN, en qualité de censeur)

L'Assemblée Générale,
Nomme Madame Catherine HOSTEIN, en qualité de censeur, à compter de ce jour et ce, pour une durée de six années.

Nombre de voix exprimées : 5.874.441
Résolution adoptée par 5.874.441 voix pour et 0 voix contre

QUATORZIEME RESOLUTION
(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale,

Donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Nombre de voix exprimées : 5.874.441
Résolution adoptée par 5.874.441 voix pour et 0 voix contre

LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

QUINZIEME RESOLUTION
(Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance)

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-132, L.225-133 et L.22-10-49 du Code de commerce et des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce :

1. **Délègue** au Conseil d'administration la compétence de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations de capital en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, par l'émission :

– d'actions ordinaires (à l'exclusion d'actions de préférence) et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la libération des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances,

Docusign Envelope ID: 1AD52F78-C9DD-4E6E-BBB4-5584B74612DA

– de valeurs mobilières donnant accès au capital des sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, conformément aux dispositions de l'article L.228-93 du Code de commerce ;

2. **Fixe** le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation à 6.000.000 d'euros, étant précisé qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

3. **Précise** que les modalités de la réalisation de ladite augmentation, en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation, seront les suivantes :

(i) les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;

(ii) le Conseil d'administration pourra, conformément à l'article L.225-133 du Code de commerce, attribuer les titres de capital non souscrits à titre irréductible aux actionnaires qui auront souscrit un nombre de titres supérieur à celui auquel ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leurs demandes ;

(iii) si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

– limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,

– répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,

– offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

L'augmentation de capital ne sera pas réalisée si le montant des souscriptions recueillies n'atteint pas au moins les trois quarts de l'augmentation décidée ;

4. **Attribue** au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet de fixer les conditions d'émission et de souscription, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts et notamment :

(i) fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société ;

(ii) à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;

(iii) fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Docusign Envelope ID: 1AD52F78-C9DD-4E6E-BBB4-5584B74612DA

5. **Décide** que la présente délégation de compétence, qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2022 aux termes de la 21ème résolution, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Nombre de voix exprimées : 5.874.441
Résolution adoptée par 5.874.441 voix pour et 0 voix contre

SEIZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance)

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-132, L.225-135, L.225-136 et suivants, L.22-10-49 et L.228-92 du Code de commerce :

1. **Délègue** au Conseil d'administration la compétence de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations de capital en France ou à l'étranger, par offre publique soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire par référence à plusieurs monnaies, par l'émission :

– d'actions ordinaires (à l'exclusion d'actions de préférence) et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la libération des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances,

– De valeurs mobilières donnant accès au capital des sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, conformément aux dispositions de l'article L.228-93 du Code de commerce ;

2. **Fixe** comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation :

– le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, dans le cadre de la présente délégation ne pourra être supérieur à 6.000.000 d'euros, ce montant s'imputant sur le plafond global fixé à la 15ème résolution ;

– sur ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

Docusign Envelope ID: 1AD52F78-C9DD-4E6E-BBB4-5584B74612DA

3. **Supprime** le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires de la société et/ou aux valeurs mobilières qui seront émises par le Conseil d'administration dans le cadre de la présente délégation et délègue au Conseil d'administration, en application de l'article 225-135 du Code de commerce, la faculté d'instituer au profit des actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables et pour tout ou partie d'une émission effectuée dans le cadre de la présente délégation, un délai de priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre d'actions possédées par chaque actionnaire et pourra éventuellement être complété par une souscription à titre réductible, étant précisé que les titres non souscrites ainsi feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international. Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celle des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi ;

4. **Prend acte** du fait que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières donneront droit ;

5. **Décide** que, conformément à l'article L.225-136 1° 1er alinéa du Code de commerce, le montant de la contrepartie revenant et/ou devant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission ;

6. **Attribue** au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet de fixer les conditions d'émission et de souscription, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts et notamment :

– fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société ;

– à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;

– fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

7. **Décide** que la présente délégation de compétence, qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2022 aux termes de la 22ème résolution, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Nombre de voix exprimées : 5.874.441
Résolution adoptée par 4.738.249 voix pour et 1.136.192 voix contre

Docusign Envelope ID: 1AD52F78-C9DD-4E6E-BBB4-5584B74612DA

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce :

1. **Délègue** au Conseil d'administration sa compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour décider d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission et dans la limite de 15 % de l'émission initiale, notamment en vue d'octroyer une option de surallocation conformément aux pratiques de marché ; étant précisé que le recours à la clause d'extension à l'occasion d'une augmentation de capital avec maintien de droit préférentiel de souscription ne peut être utilisé que pour servir les demandes de souscription à titre réductible effectuées par les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription ;

2. **Décide** que le montant nominal des augmentations de capital décidées dans le cadre de la présente résolution s'imputera sur le montant du plafond applicable à l'émission initiale et sur le plafond global prévu à la 15ème résolution de la présente assemblée ;

3. **Décide** que la présente délégation de compétence, qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2022 aux termes de la 23ème résolution, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Nombre de voix exprimées : 5.874.441
Résolution adoptée par 5.874.391 voix pour et 50 voix contre

DIX-HUITIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs)

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L. 225-138 et L.228-92 du Code de commerce :

1. **Délègue** au Conseil d'administration la compétence de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations de capital en France ou à l'étranger, par offre visée à l'article L.411-2, 1° du Code monétaire et financier au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire par référence à plusieurs monnaies, par l'émission d'actions ordinaires et plus généralement de toutes valeurs mobilières, composées ou non, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société ou donnant droit à un titre de créance, par souscription soit en espèces soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, les valeurs mobilières représentatives de créances pouvant être émises avec ou sans garantie,

Docusign Envelope ID: 1AD52F78-C9DD-4E6E-BBB4-5584B74612DA

sous les formes, taux et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables, étant précisé que l'émission d'actions de préférence est exclue de la présente délégation ;

2. **Fixe** les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence à 10 % du montant du capital social par an ;

3. **Supprime** le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires de la société et/ou aux valeurs mobilières qui seront émises par le Conseil d'administration dans le cadre de la présente délégation ;

4. **Attribue** au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet de fixer les conditions d'émission et de souscription, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts et notamment :

– fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société ;

– à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;

– fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

5. **Décide** que la présente délégation de compétence, qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2023 aux termes de la 12ème résolution, est valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Nombre de voix exprimées : 5.873.691
Nombre de voix d'abstention : 750
Résolution adoptée par 4.737.499 voix pour et 1.136.192 voix contre

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

(Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration pour augmenter le capital, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature)

L'Assemblée Générale,

Connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-53 du Code de commerce :

Docusign Envelope ID: 1AD52F78-C9DD-4E6E-BBB4-5584B74612DA

1. **Délègue** au Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L. 22-10-53 du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social et/ou émettre des valeurs mobilières, dans la limite de 10 % du capital, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.22-10-54 du Code de commerce ne sont pas applicables;

2. **Attribue** au Conseil d'administration tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment à l'effet d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et en particulier évaluer les apports ainsi que l'octroi, le cas échéant, d'avantages particuliers, de fixer le nombre de titres à émettre en rémunération des apports ainsi que la date de jouissance des titres à émettre, de procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'apport, et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et modifier les statuts en conséquence, et de prendre, plus généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords, procéder à toutes formalités requises notamment pour l'admission aux négociations des actions ;

3. **Décide** que la présente délégation de compétence, qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2022 aux termes de la 25ème résolution, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Nombre de voix exprimées : 5.874.441
Résolution adoptée par 4.738.299 voix pour et 1.136.142 voix contre

VINGTIEME RESOLUTION

(Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social au profit des salariés avec suppression du droit préférentiel de souscriptions des actionnaires)

L'Assemblée Générale,

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce,

1. **Décide** de réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital par émission d'actions de numéraire aux conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail,

2. **Autorise**, en conséquence, le Conseil d'administration à procéder, dans un délai maximum de vingt-six mois à compter de la présente l'assemblée générale, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 930.000 euros, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ordinaires de la société réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, et réalisée conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail,

3. **Décide** en conséquence **de supprimer** au profit des salariés de la Société le droit préférentiel de souscription des actionnaires auxdites actions nouvelles,

Docusign Envelope ID: 1AD52F78-C9DD-4E6E-BBB4-5584B74612DA

4. **Précise** que le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation sera fixé par le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail et sera au moins égal à 70% de la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription pour les adhérents à un plan d'épargne entreprise ou à 40 % de cette moyenne lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 est supérieure ou égale à dix ans,

5. **Précise** que le nombre total des actions qui pourront être souscrites par les salariés ne pourra être supérieur à 3 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration,

6. **Confère** tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente délégation et la réalisation de l'augmentation de capital et à cet effet :

– fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance,
– fixer, dans les limites légales, les conditions de l'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits et les délais et modalités de libération des actions nouvelles,
– constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence des actions souscrites et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
– procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de l'augmentation de capital,

7. **Rappelle** que la présente délégation de compétence, qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2022 aux termes de la 26ème résolution, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Nombre de voix exprimées : 5.874.441
Résolution rejetée par 43.257 voix pour et 5.831.184 voix contre

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à 18 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

M. Antoine LECCIA
Président

Antoine LECCIA

SIO, représentée par Frédéric JEANJEAN
Scrutateur

Frédéric JEANJEAN

M. Jean Michel CHOFFEL
Secrétaire

Jean-Michel CHOFFEL

Grands Crus Investissements, représentée par Cédric Fontaine
Scrutateur

Cedric Fontaine

Docusign Envelope ID: 1AD52F78-C9DD-4E6E-BBB4-5584B74612DA

ADVINI
Société anonyme à conseil d'administration au capital de 31.534.680 euros
Siège social : 34725 ST FELIX DE LODEZ
896 520 038 R.C.S. MONTPELLIER

La « **Société** »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Certifiés conformes par le Président Directeur général

Antoine LECLA

KPMG AUDIT SUD-EST S.A.S.
Parc Eureka
251, rue Euclide
34960 Montpellier
S.A.S. au capital de € 200 000
512 802 729 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-Bastia

ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ADVINI S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
ADVINI S.A.
Avenue de l'Enclos 34725 SAINT FELIX DE LODEZ

KPMG AUDIT SUD-EST S.A.S.
Parc Eureka
251, rue Euclide
34960 Montpellier
S.A.S. au capital de € 200 000
512 802 729 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-Bastia

ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ADVINI S.A.

Avenue de l'Enclos 34725 SAINT FELIX DE LODEZ

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société ADVINI S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ADVINI S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans le paragraphe Immobilisations Financières dans la note 4 Règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels, votre société constate une provision pour dépréciation des titres de participation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. Cette valeur actuelle est déterminée en tenant compte des capitaux propres de la filiale ou participation détenue et de ses perspectives d'évolution. Une erreur dans la détermination des perspectives d'évolution de la filiale ou de la participation détenue conduirait à une mauvaise appréciation de la valeur actuelle des titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 30 avril 2024

KPMG AUDIT SUD-EST S.A.S.



Nicolas BLASQUEZ

Associé

Montpellier, le 30 avril 2024

ERNST & YOUNG AUDIT

Marie-Therese MERCIER

Signé numériquement par Marie-Therese MERCIER
DN : cn=Marie-Therese MERCIER, c=FR, o=EY Associes, ou=0002 817723687, email=marie-therese.mercier@fr.ey.com
Date : 2024.04.30 17:17:40 +02'00'

Marie-Thérèse MERCIER

Associée

ADVINI

DES VIGNOBLES, DES HOMMES, L'ÉMOTION

AdVini

l'Enclos

34725 SAINT FELIX DE LODEZ

Comptes au 31/12/2023

- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif — 3
Bilan - Passif — 4
Compte de résultat — 5
Compte de résultat — 6

Annexes

Note 1. Introduction

Note 1. Introduction — 8

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice — 9

Note 3. Evenements postérieurs à la clôture

Note 3. Evenements postérieurs à la clôture — 10

Note 4. Règles et méthodes comptables

Note 4 Règles et méthodes comptables — 11

Note 5 INFORMATIONS BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

5-1 Immobilisations — 21
5-2 Amortissements — 22
5-3 Provisions et dépréciations — 23
5-4 Créances et dettes — 24
5-4 Créances et Dettes_Proforma — 25
5-5 Eléments du fonds commercial — 26
5-6 Ecart de conversion sur créances et dettes — 27
5-7 Produits à recevoir — 28
5-8 Charges à payer — 29
5-9 Charges et produits constatés d'avance — 30
5-10 Composition du capital social — 31
5-11 Variation des capitaux propres — 32
5-12 Affectation des résultats soumise à approbation de l'AG — 33
5-13 Ventilation du chiffre d'affaires — 34
5-14 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun — 35
5-15 Charges et produits exceptionnels — 36
5-16 Répartition de l'impôt sur les bénéfices — 37

Note 6 ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

6-1 Crédit-bail — 39
6-2 Engagements financiers donnés et reçus — 40
6-3 Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles — 41
6-4 Instruments financiers — 42
6-5 Situation fiscale différée et latente — 43
6-6 Effectif moyen — 44
6-7 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société — 45
6-8 Filiales et participations — 46
6-8 bis Filiales et participations — 47
6-9 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires — 48

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	20 342 126	10 592 640	9 749 487	10 872 175
Fonds commercial	33 691		33 691	33 691
Autres immobilisations incorporelles	585 594		585 594	331 367
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	5 699 667	117 038	5 582 629	5 583 413
Constructions	14 445 202	10 906 798	3 538 403	3 616 946
Installations techniques, matériel, outillage	20 535 971	15 735 640	4 800 330	4 674 682
Autres immobilisations corporelles	7 740 600	6 901 021	839 579	825 233
Immobilisations en cours	207 682		207 682	587 972
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	99 043 922	7 693 592	91 350 330	78 426 233
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	21 007		21 007	21 007
Prêts	30 894 512		30 894 512	36 699 947
Autres immobilisations financières	1 618 482		1 618 482	1 891 253
ACTIF IMMOBILISE	**201 168 455**	**51 946 730**	**149 221 725**	**143 563 920**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	11 385 366	60 354	11 325 012	13 343 150
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	10 791 498		10 791 498	11 086 544
Marchandises	2 102 397	157 342	1 945 055	2 116 803
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	20 123 540	5 263 681	14 859 858	16 478 372
Autres créances	80 465 783	1 809 345	78 656 438	77 032 308
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	2 433 129		2 433 129	2 427 732
(dont actions propres : 1 897 402)				
Disponibilités	5 117 136		5 117 136	12 483 808
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	301 181		301 181	595 049
ACTIF CIRCULANT	**132 720 030**	**7 290 722**	**125 429 307**	**135 563 767**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	11 854 636		11 854 636	7 010 083
TOTAL GENERAL	**345 743 121**	**59 237 452**	**286 505 669**	**286 137 770**

Rubriques			31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel	(dont versé :	31 534 680)	31 534 680	31 534 680
Primes d'émission, de fusion, d'apport			18 738 246	18 738 246
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			1 084 530	1 063 643
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)	10 283 173	10 283 173
Report à nouveau			442 441	1 374 256
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			-13 923 714	417 754
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			407 216	425 827
CAPITAUX PROPRES			**48 566 573**	**63 837 578**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			11 965 791	7 133 687
Provisions pour charges			3 053 723	3 053 723
PROVISIONS			**15 019 514**	**10 187 410**
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			135 401 984	135 346 266
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	490 561	6 090 802
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			46 318 065	54 529 619
Dettes fiscales et sociales			6 646 628	7 590 378
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			6 000	7 152
Autres dettes			33 611 978	7 819 997
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				
DETTES			**222 475 216**	**211 384 215**
Ecarts de conversion passif			444 366	728 568
TOTAL GENERAL			**286 505 669**	**286 137 770**

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises	2 627 443	1 128 955	3 756 398	5 611 058
Production vendue de biens	117 806 593	98 460 151	216 266 744	224 920 070
Production vendue de services	9 252 207	1 185 678	10 437 885	9 804 702
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**129 686 243**	**100 774 784**	**230 461 027**	**240 335 830**
Production stockée			-349 876	-188 345
Production immobilisée			299 705	54 526
Subventions d'exploitation			300 117	402 632
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			865 071	982 653
Autres produits			1 354 739	3 019 318
PRODUITS D'EXPLOITATION			**232 930 783**	**244 606 615**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			107 620 620	116 627 774
Variation de stock (marchandises)			612 074	760 174
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			65 107 084	69 013 722
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			1 414 771	-594 426
Autres achats et charges externes			34 487 574	33 875 766
Impôts, taxes et versements assimilés			2 525 450	2 471 679
Salaires et traitements			13 598 333	13 717 900
Charges sociales			6 100 454	5 890 812
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)			3 080 972	2 943 778
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			725 116	853 341
Dotations aux provisions				
Autres charges			2 020 226	1 658 645
CHARGES D'EXPLOITATION			**237 292 675**	**247 219 163**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**-4 361 893**	**-2 612 549**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée			754	
Perte supportée ou bénéfice transféré				989
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			25	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			1 615 571	508 640
Autres intérêts et produits assimilés			7 584 697	4 751 572
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				103 142
Différences positives de change			603 950	2 207 288
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**9 804 243**	**7 570 642**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			11 973 698	1 973 621
Intérêts et charges assimilées			6 687 399	2 420 295
Différences négatives de change			739 737	1 615 716
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**19 400 835**	**6 009 632**
RESULTAT FINANCIER			**-9 596 592**	**1 561 010**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**-13 957 730**	**-1 052 528**

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 574 608
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	87 223	663 223
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**87 231**	**3 237 831**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	330 297	941 778
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	407 339	1 989 623
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	321 074	38 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**1 058 710**	**2 969 401**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-971 480**	**268 430**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-33 089	127 836
Impôts sur les bénéfices	-972 407	-1 329 688
TOTAL DES PRODUITS	**242 823 010**	**255 415 089**
TOTAL DES CHARGES	**256 746 724**	**254 997 335**
BENEFICE OU PERTE	**-13 923 714**	**417 754**

Annexes

Annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice, dont le total est de 286 505 669 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 230 461 027 €, et dégageant un résultat négatif de 13 923 714 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.
Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L’année 2023 est marquée par un contexte de marché vin en nette régression entrainant une baisse significative de l'activité des vins Français à l'export (-4,3% en valeur et -9,2% en volume).

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2023, les ratios financiers ne sont pas respectés. En date du 8 avril le Groupe Advini a obtenu l’accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut.

Au cours de l’exercice 2023 la société a converti ses créances envers AdVini South Africa en titres de participation pour un montant de 18,8M€ , portant ainsi sa participation à 93.42%.
Également les tests de dépréciations sur les titres de participation ont amené à constituer une provision sur les sociétés Club Français du Vin et Pro dégustation. Cf note 5-3 Provisions et dépréciations.

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2023, les ratios ne sont pas respectés ce qui a conduit, selon la réglementation française, à classer l'intégralité de la dette financière en passifs courants.

En date du 8 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut.

La note des Créances et Dettes Proforma présentant la répartition non courante et courante de la dette bancaire après obtention de l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut est présentée en note 5-4 Créances et Dettes Proforma.

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2014.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83, les règlements ANC relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général 2014 applicables à la clôture de l'exercice, le règlement ANC n°2016-07 du 04 Novembre 2016, ainsi qu'avec les conventions générales et des adaptations professionnelles suivant l'avis du CNC (C.Com R123-180 et PCG art 531-1 §1).

DEROGATIONS

Néant

PERMANENCE DES METHODES

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeur brute	Durée d'amortissement
Logiciel	11 342 K€	8 ans
Marque	9 000 K€	NA

Le poste Logiciel correspond notamment au coût de mise en place de l'ERP SAP intégrant les fonctions achats, vente, gestion du chai, du conditionnement et de la logistique ainsi que la comptabilité et le contrôle de gestion.
Le poste Marque correspond à la marque « Laroche » reconnue dans le traité de fusion en 2010. Les marques correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie. De ce fait, elles ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année sur la base d'informations prévisionnelles estimées les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

EVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En présence d'un indice de perte de valeur, un test de valeur est réalisé pour apprécier leur valeur actuelle à la date d'inventaire.
Au 31 décembre 2023, la valeur retenue dans le cadre de l'opération de fusion faite en 2010 pour les marques et vignobles constitue la valeur d'inventaire, desdits biens.

EVALUATION DES AMORTISSEMENTS

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	10 à 30 ans
Installations techniques	linéaire	3 à 18 ans
Install. générales agencts	linéaire	10 ans
Matériel et outillage	linéaire	3 à 18 ans
Matériel de transport	linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	6 à 10 ans
Mobilier	linéaire	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des titres de participation est constatée lorsque, à la clôture de l'exercice, leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité de la société appréciée par référence :

- soit à la quote-part de capitaux propres de la filiales ;
- soit à l'actualisation des flux futurs de trésorerie ;
- soit à la juste valeur de ses actifs.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie est basée sur les critères suivants :

- Business plans des années 2024 à 2028 issus des présentations faites au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil de Surveillance
- Taux actualisation : 8,5% (vs 8.5% en 2022) pour la France, 10,5% (vs 10.5% en 2022) pour les activités digitales, 11,5% (vs 11,5% en 2022) pour l'Afrique du Sud
- Taux de croissance à l'infini : 2% (vs 2% en 2022) pour la France et 4% (vs 4% en 2022) pour l'Afrique du Sud.

La même méthode a été retenue pour ce qui concerne l'évaluation des créances rattachées aux participations, par ordre de liquidité.

CREANCES IMMOBILISEES

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

EVALUATION DES MATIERES ET MARCHANDISES

Afin de respecter la nature exacte des stocks par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1er janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.
Le système d'information calcule un prix moyen pondéré pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis. Ce prix moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

A ce prix moyen pondéré s'ajoutent, pour les produits semi finis et finis, des coûts de conditionnement et des frais accessoires valorisés sur la base de coûts standards (filtration et traitement des vins par exemple).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

ACHATS

Afin de respecter la nature exacte des achats par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1er janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

EVALUATION DES PRODUITS EN COURS

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.
Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

DEPRECIATION DES STOCKS

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de l'exercice.

EVALUATION DES CREANCES ET DES DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DEPRECIATION DES CREANCES

L'évaluation des dépréciations des créances clients a été effectuée au regard d'éventuelles défaillances de ceux-ci.

OBLIGATIONS CONVERTIBLES OU ECHANGEABLES

NEANT

EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Le total des actions auto-détenues au 31/12/23 est de 156 961 pour une valeur 2 812 357€. Le cours moyen de ces actions est de 17,91€.

DEPRECIATION DES VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières de placement peuvent être dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres côtés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non-côtés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DES VALEURS MOBILIERES

Désignation	Quantité	Montant
Actions propres	122 398	2 128 300,61
Contrat liquidité	34 563	684 056,02

Soit 151 647 actions pour 2 812 357€.

DISPONIBILITES EN EUROS

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DISPONIBILITES EN DEVISES

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou gain de change.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Néant.

SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Au titre de l'année 2023, aucune subvention n'a été perçue.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Afin de respecter la nature exacte des produits vendus, une nouvelle classification entre ventes de marchandises et production vendue de biens a été mise en place au 1er janvier 2016.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-6 sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

PARTICIPATION ET INTERESSEMENT DES SALARIES

La participation et l'intéressement des salariés, y compris forfait social, est cette année de 75 340 € de participation et 0 € d'intéressement.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES

Indemnité de départ à la retraite

Les hypothèses de calcul retenues sont établies sur la base de la convention collective « Vins et spiritueux», et se présentent de la manière suivante :

Taux d'actualisation	3,40 %
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	67 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10 %
Taux de progression des salaires	1 %
Taux de charges sociales	45 à 50 %
* 60 ans pour des cas isolés identifiés	

En matière de régime de retraite à prestations définies, les engagements futurs de la société ont été estimés à hauteur de 947 K€ au 31 décembre 2023 contre 913 K€ en 2022.

ESTIMATIONS COMPTABLES

La Direction est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment la valeur des titres de participations et créances rattachées telle que décrite dans la note " Titres immobilisés", de la marque, des terres à vigne, le cas échéant, ainsi que les postes de dépréciation et de provisions tels que décrits aux paragraphes ci-dessus des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

AUTRES INFORMATIONS

- Le périmètre d'intégration fiscale dont la société ADVINI est à la tête du groupe comprend, en 2023, les sociétés suivantes : Impressions de l'Enclos, Transports Lodéziens, Gassier, Amouroux, Ogier, Moueix, Capet Guillier, Domaine Laroche, Mas La Chevalière, Le Vieux Moulin, Le Jardin des Aresquiers, Ecole des Vins Advini, Mas de Lunès, Advini Patrimoine, Clos de l'Oratoire, Vignobles en Vol et Champy, AMP Medoc, Patache d'Aux, CFV et Prodegustation.

- Pour l'intégration fiscale il a été convenu que la situation pour les filiales serait la même que si elles n'avaient pas appartenu au groupe sur le plan de leurs obligations fiscales.
- Le taux d'impôt applicable au groupe d'intégration fiscale est de 25%.

- Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€, Advini s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année :

 - Ratio de levier : Dette financière consolidée / EBITDA consolidé publié
 - Ratio de gearing : Dette financière consolidée / Capitaux propres consolidés
 - Ratio LTV Stock : Dette financière Court Terme consolidée / Valeur des stocks

 Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2023, les ratios ne sont pas respectés ce qui a conduit, selon la réglementation française, à classer l'intégralité de la dette financière en passifs courants.

 En date du 8 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut.

 La note des Créances et Dettes Proforma présentant la répartition non courante et courante de la dette bancaire après obtention de l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut est présentée en note 5-4 Créances et Dettes Proforma.

 En cas de non-respect du Ratio de Levier et/ou Ratio de Gearing, Advini aura la possibilité d'y remédier au moyen de toute émission d'une dette subordonnée et/ou d'une augmentation de capital en numéraire.

 La société Advini SA est caution solidaire et indivisible au titre du Crédit Renouvelable.

 Au 31 décembre 2023, cet emprunt a été tiré pour un montant supplémentaire de 6,9M€ et amorti pour un montant total de 14,3M€.

- La rémunération des membres du conseil d'administration s'élève à 1.018 K€. Le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 K€. Il existe des indemnités compensatrices en cas de rupture de contrat ou de mandat dont le total pourrait, au maximum pour l'ensemble des indemnités, représenter un montant de 1.656 K€. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2023. Il n'existe pas de stock-options.

 Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.

 Dans sa réunion du 22 mars 2022, le Conseil de surveillance, sur la base d'une note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution

gratuite basé sur des objectifs annuels quantitatifs et qualitatifs sur la période 2022-2024, avec un bilan lors de l'approbation des comptes en 2025. Le potentiel total d'attribution est de 52.500 actions de performance au terme de l'année 2024.

Au 31 décembre 2022, le capital est composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

L'assemblée générale mixte du 16 juin 2023 a approuvé la distribution d'un dividende brut de 0.35€ par action, soit 1 380 k€.

Ainsi, au 31 décembre 2023, le capital est composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

- Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « article 83».

- Les cautions envers les parties liées sont indiquées dans la note 6-2.

- Il n'existe pas de transactions significatives qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marchés avec les parties liées au sens du décret 2009-267 du 9 mars 2009.

- Le poste provision comprend l'imposition différée passive sur les réévaluations d'actifs apportés dans le cadre de la fusion Laroche diminuée des moins-values latentes et déficits fiscaux reconnus à la date de la fusion conformément au traité de fusion (2010) et non-consommés à la date de clôture. S'y ajoutent des provisions constituées à la clôture précédente qui couvrent des risques commerciaux ainsi que les variations de l'exercice sur perte de change.

- Activité de SA ADVINI en matière de recherche et développement :

Les équipes AdVini et de ses Maisons de Vins mènent une politique d'amélioration et d'innovation constante, avec des objectifs conciliant réduction des impacts environnementaux et augmentation de la qualité des vins.

L'ensemble des projets orientés R&D sont facilités par les différents dispositifs de transfert de la science dont AdVini est fondateur et mécène, en lien avec l'Institut Agro et l'INRAE :

- Chaire Agrosys, pour l'ingénierie d'agroécosystèmes innovants
- Chaire Vigne & Vin, pour une prospective filière qui éclaire l'avenir
- Mas Numérique, dispositif expérimental du digital en viticulture

Les derniers projets innovants portent notamment sur :

- La décarbonation de l'ensemble des activités : réalisation d'un Bilan Carbone scope 3 et construction participative d'une stratégie de décarbonation grâce à la méthodologie ACT Pas-à-pas
- L'exploration de nouveau matériel végétal : mise en place d'essais de variétés résistantes pour mieux appréhender les problématiques de protection phytosanitaires et de stress hydrique
- L'éco-conception des packaging : analyse du cycle de vie des produits pour mener aux meilleurs choix de conception et à l'amélioration de la recyclabilité, développement de filière innovantes de réemploi, en partenariat avec des acteurs ancrés localement
- La fertilité des sols : via des apports massifs de matière organique et l'enherbement des vignes, une gestion des semis vis-à-vis des concurrences hydriques et azotées et des principes d'agriculture de conservation des sols
- Le développement de modèles de production viticoles innovants autour de la permaculture et de l'agroforesterie, en développement dans l'ensemble des régions viticoles dans lesquelles AdVini est implantée.

INFORMATIONS SUR
LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 503 225		602 068
Terrains	5 699 667		
Dont composants			
Constructions sur sol propre	16 929		
Constructions sur sol d'autrui	7 228 192		584 165
Const. Install. générales, agenc., aménag.	7 887 279		227 950
Install. techniques, matériel et outillage ind.	19 347 522		1 191 808
Installations générales, agenc., aménag.	5 151 557		90 399
Matériel de transport	28 079		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 356 337		128 007
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	587 972		350 914
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**48 303 536**		**2 573 244**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	80 269 279		18 774 643
Autres titres immobilisés	21 007		
Prêts et autres immobilisations financières	38 591 200		4 428 865
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**118 881 487**		**23 203 508**
TOTAL GENERAL	**187 688 248**		**26 378 820**

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES	143 882		20 961 411	
Terrains			5 699 667	
Constructions sur sol propre			16 929	
Constructions sur sol d'autrui		1 499 314	6 313 043	
Constructions, installations générales, agenc.			8 115 230	
Installations techn.,matériel et outillages ind.		3 360	20 535 971	
Installations générales, agencements divers		12 294	5 229 662	
Matériel de transport			28 079	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		1 487	2 482 858	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	731 204		207 682	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**731 204**	**1 516 454**	**48 629 121**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			99 043 922	
Autres titres immobilisés			21 007	
Prêts et autres immobilisations financières		10 507 072	32 512 994	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**10 507 072**	**131 577 923**	
TOTAL GENERAL	**875 086**	**12 023 527**	**201 168 455**	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	9 265 992	1 326 647		10 592 640
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**9 265 992**	**1 326 647**		**10 592 640**
Terrains	116 254	785		117 038
Constructions sur sol propre	16 929			16 929
Constructions sur sol d'autrui	6 302 971	182 591	1 092 098	5 393 464
Constructions installations générales,agenc.,aménag.	5 195 554	302 601	1 750	5 496 405
Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 672 840	1 064 410	1 610	15 735 640
Installations générales, agenc. et aménag. divers	4 564 773	130 991	12 294	4 683 470
Matériel de transport	26 850	1 029		27 880
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 119 119	71 917	1 364	2 189 672
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**33 015 289**	**1 754 325**	**1 109 116**	**33 660 498**
TOTAL GENERAL	**42 281 281**	**3 080 972**	**1 109 116**	**44 253 138**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui	30 613			49 223			-18 610
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.	**30 613**			**49 223**			**-18 610**
Acquis. titre							
TOTAL	**30 613**			**49 223**			**-18 610**

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	425 827	30 613	49 223	407 216
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	**425 827**	**30 613**	**49 223**	**407 216**
Provisions pour litiges	105 632	25 517	38 000	93 149
Provisions pour garanties données aux clients	18 000			18 000
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	7 010 055	4 844 587		11 854 642
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts	3 053 723			3 053 723
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**10 187 410**	**4 870 104**	**38 000**	**15 019 514**
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	1 843 046	5 850 546		7 693 592
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	173 575	150 551	106 430	217 696
Dépréciations comptes clients	4 689 376	574 306		5 263 681
Autres dépréciations	265 836	1 543 509		1 809 345
DEPRECIATIONS	**6 971 833**	**8 118 911**	**106 430**	**14 984 314**
TOTAL GENERAL	**17 585 069**	**13 019 628**	**193 653**	**30 411 045**
Dotations et reprises d'exploitation		725 116	106 690	
Dotations et reprises financières		11 973 698		
Dotations et reprises exceptionnelles		321 074	87 223	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	30 894 512	7 560 679	23 333 833
Autres immobilisations financières	1 618 482	1 618 482	
Clients douteux ou litigieux	4 250 499	4 250 499	
Autres créances clients	15 873 041	15 873 041	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	16 397	16 397	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	782 145	782 145	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	971 284	971 284	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	923 302	923 302	
Groupe et associés	75 123 403	75 123 403	
Débiteurs divers	2 649 252	2 649 252	
Charges constatées d'avance	301 181	301 181	
TOTAL GENERAL	**133 403 497**	**110 069 664**	**23 333 833**
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	4 390 021		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	10 195 457		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	31 249 224	31 249 224		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	104 152 760	104 152 760		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	46 318 065	46 318 065		
Personnel et comptes rattachés	2 334 967	2 334 967		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 481 644	2 481 644		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	833 658	833 658		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	996 359	996 359		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 000	6 000		
Groupe et associés	27 361 118	27 361 118		
Autres dettes	6 720 662	6 720 662		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**222 454 457**	**222 454 457**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 911 756			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	14 307 643			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	30 894 512	7 560 679	23 333 833
Autres immobilisations financières	1 618 482	1 618 482	
Clients douteux ou litigieux	4 250 499	4 250 499	
Autres créances clients	15 873 041	15 873 041	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	16 397	16 397	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	782 145	782 145	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	971 284	971 284	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	923 302	923 302	
Groupe et associés	75 123 403	75 123 403	
Débiteurs divers	2 649 252	2 649 252	
Charges constatées d'avance	301 181	301 181	
TOTAL GENERAL	**133 403 497**	**110 069 664**	**23 333 833**
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	4 390 021		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	10 195 457		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	31 249 224	31 249 224		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	104 152 760	16 045 973	88 106 787	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	46 318 065	46 318 065		
Personnel et comptes rattachés	2 334 967	2 334 967		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 481 644	2 481 644		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	833 658	833 658		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	996 359	996 359		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 000	6 000		
Groupe et associés	27 361 118	27 361 118		
Autres dettes	6 720 662	6 720 662		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**222 454 457**	**134 347 670**	**88 106 787**	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 911 756			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	14 307 643			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Exprimé en €

Eléments	Valeurs nettes	Durée amortissement
SAINT FELIX DE LODEZ	10 830	ans
ASPIRAN CERESSOU	22 861	ans
Le fonds commercial n'est pas déprécié		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
TOTAL	**33 691**	

Nature des écarts	Actif Perte latente	Ecarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Gain latent
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				
Créances	11 854 636		11 854 642	444 366
Dettes financières				
Dettes d'exploitation				
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	**11 854 636**		**11 854 642**	**444 366**

Libellé	31/12/2023
PRODUITS A RECEVOIR	
AUTRES CREANCES	
RRR, AAR	293 055
CLT FAE	282 000
CLT FAE CENTRAL	62 499
ETAT SUBV.À REC	923 302
DIV. PRODTS À R	133 275
PAR ASSUR CREDIT	254 362
TOTAL AUTRES CREANCES	**1 948 493**
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	1 948 493

Libellé	31/12/2023
INT.COUR./EMPRUNTS	10 390
FOURN.FNP VRAC	1 769 555
FOURN.FNP MS	377 790
FOURN.FNP PF	813 769
FOURN.FNP STT	1 296
FOURN.FNP	4 415 917
FOURN. FAR CENT	621 069
FOURN.FNP CIA VRAC	195 966
FOURN.FNP CIA MS	76 056
FOURN.FNP CIA PF	64 730
FOURN.FNP TVTE	116 908
FOURN.FNP CDES FG	223 546
PROV. CP À PAYER	1 042 298
PROV. CET RTT	1 251 618
CH/CONGES PAYES	432 135
CH/PROV.CET RTT	518 126
TVA FAE	57 417
ETAT CHARG	246 731
DIV. CH. A PAYER	242 175
PART. PUB EXPORT	2 158 695
PART. PUB GD	1 890 692
PART. PUB TRAD	425 334
PART. PUB LOCAL	111 053
COMMISSIONS AGENTS	804 386
BUD MKT EX 2018	4 281
BUD MKT GD 2019	9 791
BUD MKT EX 2019	4 856
BUD MKT TN 2019	14 946
BUD MKT MT 2019	8 481
BUD MKT EX 2020	1 552
BUD MKT MT 2020	3 908
BUD MKT EX 2021	11 913
BUD MKT TN 2021	1 395
BUD MKT MT 2021	11 170
BUD MKT GD 2021	4 435
BUD MKT GD 2020	
BUD MKT GD 2022	2
INT.COUR.A PAYER	345 102
TOTAL	**18 289 484**
TOTAL	18 289 484

Libellé	31/12/2023
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
CHGES CONST.AVANCE	301 181
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	301 181

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3 941 835			8

Situation à l'ouverture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	63 837 578
Distributions sur résultats antérieurs	1 328 681
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	62 508 898

Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées	18 610	
Autres variations		
Résultat de l'exercice	13 923 714	
SOLDE	**13 942 324**	

Situation à la clôture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant répartition	48 566 573

1 - Origine	Montant
Report à nouveau antérieur	442 441
Résultat de l'exercice	-13 923 714
TOTAL	**-13 481 272**

2 - Affectations	Montant
Report à nouveau	-13 481 272
TOTAL	**-13 481 272**

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022	%
VENTES VINS BOUTEILLES	118 458 733	98 482 531	216 941 264	225 698 064	-3,88 %
VENTES VINS VRAC	1 975 303	1 106 575	3 081 878	4 833 064	-36,23 %
PRESTATIONS	9 252 207	1 185 678	10 437 885	9 804 702	6,46 %
TOTAL	**129 686 243**	**100 774 784**	**230 461 027**	**240 335 830**	**-4,11 %**

Affaires bénéficiaires	Résultat global	Résultat transféré
GIE ORMARINE	5 591	754
TOTAL	**5 591**	**754**

Affaires déficitaires	Résultat global	Résultat transféré

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	330 297	671
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOBILISATIONS CORPORELLES CEDEES	407 339	675
DOTATION AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	30 613	687
DOTATION PROVISION EXCEPTIONNELLE	290 461	687
TOTAL	**1 058 710**	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
REPRISE AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	49 223	787
REPRISE PROVISION EXCEPTIONNELLE	38 000	787
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	8	771
TOTAL	**87 231**	

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-13 957 730	-729 537	-13 228 193
Résultat exceptionnel à court terme	-971 480	-242 870	-728 610
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	33 089		33 089
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	**-14 896 121**	**-972 407**	**-13 923 714**

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE			**97 650**		**97 650**
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs			51 875		51 875
Exercice en cours			23 403		23 403
TOTAL			**75 278**		**75 278**
VALEUR NETTE			**22 372**		**22 372**
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs			33 607		33 607
Exercice en cours			14 745		14 745
TOTAL			**48 352**		**48 352**
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus			10 263		10 263
A plus d'un an et moins de 5 ans			3 042		3 042
A plus de cinq ans					
TOTAL			**13 305**		**13 305**
VALEUR RESIDUELLE					
Montant pris en charge ds exerc.			14 745		14 745

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CAUTIONS	48 000 000		48 000 000			
TOTAL	**48 000 000**		**48 000 000**			

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CREDIT SYNDIQUE 12/11/2020	230 000 000					230 000 000
TOTAL	**230 000 000**					**230 000 000**

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CONTRATS ACHATS VINS	9 044 433					9 044 433
TOTAL	**9 044 433**					**9 044 433**

Rubriques	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	**121 142 370**
Nantissement Titres et instruments financiers (sûretés réelles)	104 142 370
Gage sur stocks (sûretés réelles)	17 000 000
Garantie d'Etat (sûretés personnelles)	
Cautions (sûretés personnelles)	
TOTAL	**121 142 370**

Instruments de taux d'intérêt				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/23	Valeur de marché 31/12/22	écart de juste valeur
Swap de taux / emprunteur taux fixe	0	0	0	0
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)	109 000	500	3 389	-2 889
Total des instruments dérivés sur risque de taux	**109 000**	**500**	**3 389**	**-2 889**

Instruments de change				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/23	Valeur de marché 31/12/22	écart de juste valeur
Vente à terme	8 199	42	202	-160
Options de change achats				
Options de change vente				
Total des instruments dérivés sur risque de change	**8 199**	**42**	**202**	**-160**

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	101 804
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	**101 804**
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	368 608
Participation des salariés	-8 272
Autres	61 807
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	**422 143**
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	**-320 339**
IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
DIRIGEANTS	1	
CADRES	99	
AGENTS DE MAITRISE ET TECHNICIENS	66	
EMPLOYES ET OUVRIERS	143	
TOTAL	**309**	

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SOCIETE D INVESTISSEMENT D OCCITANIE	SA	1 908 800	41,67 %

Filiales et participations

6-8 Filiales et participations

Exprime en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
IMPRESSION DE L'ENCLOS Saint Felix de Lodez RCS 378 418 008	40 000 1 060 944	100, 	770 172 770 172	380 615 	3 823 167 (614 380)
TRANSPORTS LODEZIENS Saint Felix de Lodez RCS 410 604 078	304 898 726 339	99,95 	303 373 303 373	189 627 	3 752 003 148 944
SCI ADVINI PATRIMOINE Saint Félix de Lodez RCS 339 635 104	16 000 1 356 978	100, 	458 101 458 101	441 424 	520 941 249 282
SCEA MAS DE PIVE Vauvert RCS 379 209 547	480 032 1 103 529	99,99 	784 897 784 897	1 246 930 	545 298 (104)
SCEA FENOUILLET Saint Felix de Lodez RCS 413 504 507	543 616 (76 533)	99,97 	543 536 543 536	815 352 	226 672 (15 514)
ECOLE DES VINS ADVINI Saint Felix RCS 817 974 967	10 000 (290 185)	100, 	10 000 10 000	283 052 	 (13 865)
SARL MAS DE LUNES Aumelas RCS 422 841 163	1 655 568 (106 735)	100, 	271 224 271 224	1 908 351 	323 373 (116 861)
SCEA DOMAINE DES ROCS Corconne RCS 884761164	20 000 130 405	99,5 	19 900 19 900	110 013 	172 236 18 396
EURL VIGNOBLES EN VOL Saint Félix RCS 834 020 067	30 000 (288 259)	100, 	30 000 30 000	387 706 	365 322 (17 210)
SCEA DE LANDEYRAN Saint Félix RCS 788 724 656	1 000 (297 851)	100, 	1 000 1 000	264 944 	81 177 (161 438)
SAS PRODEGUSTATION Paris RCS 447 632 928	11 111 573 584	100, 	3 472 698 1 872 071	11 660 	840 284 51 978
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
SELECT VINS ADVINI Montreal Quebec	68 47 869	50, 	36 36	 	758 155 (50 033)
AUTRES PARTICIPATIONS					

Filiales et participations

6-8 bis Filiales et participations

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
GASSIER SAS Puyloubier RCS 452 421 514	150 000 3 379 970	100, 	150 000 150 000	3 370 812 	17 831 817 (258 581)
ADVINI USA San Francisco USA	4 254 457 2 272 993	100, 	4 254 457 3 379 457	 	2 823 637 186 735
GIE ORMARINE Pinet RCS 449 607 415	20 000 25 591	71,43 	10 000 10 000	23 916 	174 769 5 591
OGIER Chateauneuf du Pape RCS 572 621 035	1 117 032 10 715 202	100, 	1 427 605 1 427 605	2 736 549 	28 994 830 (728 103)
SAS CHAMPY Beaune RCS 328 221 874	4 549 947 659 752	100, 	7 000 000 7 000 000	7 289 423 	3 051 232 (1 107 082)
SAS BENOIT VALERIE CALVET Parempuyre RCS 391 941 051	510 880 5 733 165	66, 	7 749 000 7 749 000	 	27 181 014 153 371
Antoine MOUEIX Saint Emilion RCS 492 749 650	14 490 909 8 624 215	100, 	19 342 250 19 342 250	20 077 827 	30 543 788 (4 789 776)
CAZES Rivesaltes RCS 317 809 093	3 378 048 5 190 476	90, 	3 883 600 3 883 600	662 773 	8 905 257 (709 346)
DOMAINE LAROCHE Chablis RCS 328 696 653	1 000 000 7 071 657	100, 	18 186 036 18 186 036	8 478 705 	12 900 189 145 441
MAS LA CHEVALIERE Béziers RCS 402 609 226	2 500 000 8 427 390	100, 	2 499 810 2 499 810	1 007 681 	12 132 692 1 252 859
LE VIEUX MOULIN Chablis RCS 489 029 122	150 000 (1 498 504)	100, 	 	544 803 	326 808 34 543
ADVINI SOUTH AFRICA Stellenbosch Afrique du Sud	23 654 164 30 183 906	93,42 	22 234 236 22 234 236	26 261 104 	31 920 870 1 230 734
LAROCHE CHILI (LATAM) Santiago du Chili	1 446 748 256 922	100, 	963 015 	 	5 049 (3 919)
ADVINI UK Londres GB	90 080 687 253	100, 	122 553 122 553	 	811 485 606 951
LE JARDIN DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 801 157 793	40 000 (1 658 328)	100, 	40 000 40 000	1 785 703 	728 856 (204 916)
SCEA LE MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 800 626 541	20 000 (223 585)	99, 	19 800 19 800	2 273 616 	1 119 748 (71 139)
DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS (SCEA Saint Felix RCS 445 400 955	20 000 (803 193)	99, 	19 800 19 800	1 475 032 	279 853 (290 177)
CAUSSE D'ARBORAS (SC) Saint Felix RCS 801 173 386	815 800 954 997	94,25 	792 698 792 698	319 156 	92 479 27 834
CLUB FRANCAIS DU VIN Paris RCS 316 138 718	2 431 000 (371 830)	100, 	4 228 120 	2 390 793 	2 456 096 (848 410)
ADVINI ASIA Hong Kong Chine	1 043 (352 777)	100, 	1 043 1 043	578 559 	 (11 774)
SAS MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Félix RCS 398 751 149	1 600 98 154	52, 	882 683 882 683	3 590 920 	303 627 (72 641)
ADVINI AB SUEDE	5 333 681 972	100, 	5 333 5 333	 	331 371 76 525
ADVINI CANADA Montréal (QUEBEC)	1 100 298	100, 	1 	 	 (2 586)
DOMAINE TERRES BLANCHES SCEA Saint Felix RCS 819 038 977	10 000 67 526	99, 	9 900 9 900	 	53 059 7 915

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			-13 923 714
Impôt sur les bénéfices			-972 407
RESULTAT AVANT IMPOT			**-14 896 121**
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires	30 613	49 223	-18 610
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES	**30 613**	**49 223**	**-18 610**
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			**-14 914 731**

Docusign Envelope ID: 1AD52F78-C9DD-4E6E-BBB4-5584B74612DA

ADVINI
Société anonyme à conseil d'administration au capital de 31.534.680 euros
Siège social : 34725 ST FELIX DE LODEZ
896 520 038 R.C.S. MONTPELLIER

La « **Société** »

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Certifiés conformes par le Président Directeur général

Antoine LELLA

ADVINI

DES VIGNOBLES, DES HOMMES, L'ÉMOTION

AdVini

l'Enclos

34725 SAINT FELIX DE LODEZ

Comptes au 31/12/2023

- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif — 3
Bilan - Passif — 4
Compte de résultat — 5
Compte de résultat — 6

Annexes

Note 1. Introduction

Note 1. Introduction — 8

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice — 9

Note 3. Evenements postérieurs à la clôture

Note 3. Evenements postérieurs à la clôture — 10

Note 4. Règles et méthodes comptables

Note 4 Règles et méthodes comptables — 11

Note 5 INFORMATIONS BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

5-1 Immobilisations — 21
5-2 Amortissements — 22
5-3 Provisions et dépréciations — 23
5-4 Créances et dettes — 24
5-4 Créances et Dettes_Proforma — 25
5-5 Eléments du fonds commercial — 26
5-6 Ecart de conversion sur créances et dettes — 27
5-7 Produits à recevoir — 28
5-8 Charges à payer — 29
5-9 Charges et produits constatés d'avance — 30
5-10 Composition du capital social — 31
5-11 Variation des capitaux propres — 32
5-12 Affectation des résultats soumise à approbation de l'AG — 33
5-13 Ventilation du chiffre d'affaires — 34
5-14 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun — 35
5-15 Charges et produits exceptionnels — 36
5-16 Répartition de l'impôt sur les bénéfices — 37

Note 6 ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

6-1 Crédit-bail — 39
6-2 Engagements financiers donnés et reçus — 40
6-3 Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles — 41
6-4 Instruments financiers — 42
6-5 Situation fiscale différée et latente — 43
6-6 Effectif moyen — 44
6-7 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société — 45
6-8 Filiales et participations — 46
6-8 bis Filiales et participations — 47
6-9 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires — 48

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	20 342 126	10 592 640	9 749 487	10 872 175
Fonds commercial	33 691		33 691	33 691
Autres immobilisations incorporelles	585 594		585 594	331 367
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	5 699 667	117 038	5 582 629	5 583 413
Constructions	14 445 202	10 906 798	3 538 403	3 616 946
Installations techniques, matériel, outillage	20 535 971	15 735 640	4 800 330	4 674 682
Autres immobilisations corporelles	7 740 600	6 901 021	839 579	825 233
Immobilisations en cours	207 682		207 682	587 972
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	99 043 922	7 693 592	91 350 330	78 426 233
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	21 007		21 007	21 007
Prêts	30 894 512		30 894 512	36 699 947
Autres immobilisations financières	1 618 482		1 618 482	1 891 253
ACTIF IMMOBILISE	**201 168 455**	**51 946 730**	**149 221 725**	**143 563 920**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	11 385 366	60 354	11 325 012	13 343 150
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	10 791 498		10 791 498	11 086 544
Marchandises	2 102 397	157 342	1 945 055	2 116 803
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	20 123 540	5 263 681	14 859 858	16 478 372
Autres créances	80 465 783	1 809 345	78 656 438	77 032 308
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	2 433 129		2 433 129	2 427 732
(dont actions propres : 1 897 402)				
Disponibilités	5 117 136		5 117 136	12 483 808
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	301 181		301 181	595 049
ACTIF CIRCULANT	**132 720 030**	**7 290 722**	**125 429 307**	**135 563 767**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	11 854 636		11 854 636	7 010 083
TOTAL GENERAL	**345 743 121**	**59 237 452**	**286 505 669**	**286 137 770**

Rubriques			31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel	(dont versé :	31 534 680)	31 534 680	31 534 680
Primes d'émission, de fusion, d'apport			18 738 246	18 738 246
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			1 084 530	1 063 643
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)	10 283 173	10 283 173
Report à nouveau			442 441	1 374 256
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			-13 923 714	417 754
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			407 216	425 827
CAPITAUX PROPRES			**48 566 573**	**63 837 578**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			11 965 791	7 133 687
Provisions pour charges			3 053 723	3 053 723
PROVISIONS			**15 019 514**	**10 187 410**
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			135 401 984	135 346 266
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	490 561	6 090 802
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			46 318 065	54 529 619
Dettes fiscales et sociales			6 646 628	7 590 378
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			6 000	7 152
Autres dettes			33 611 978	7 819 997
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				
DETTES			**222 475 216**	**211 384 215**
Ecarts de conversion passif			444 366	728 568
TOTAL GENERAL			**286 505 669**	**286 137 770**

Docusign Envelope ID: 1AD52F78-C9DD-4E6E-BBB4-5584B74612DA

ADVINI
Société anonyme à conseil d'administration au capital de 31.534.680 euros
Siège social : 34725 ST FELIX DE LODEZ
896 520 038 R.C.S. MONTPELLIER

La « **Société** »

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Certifiés conformes par le Président Directeur général

Antoine LELLA

ADVINI

DES VIGNOBLES, DES HOMMES, L'ÉMOTION

AdVini

l'Enclos

34725 SAINT FELIX DE LODEZ

Comptes au 31/12/2023

- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif — 3
Bilan - Passif — 4
Compte de résultat — 5
Compte de résultat — 6

Annexes

Note 1. Introduction

Note 1. Introduction — 8

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice — 9

Note 3. Evenements postérieurs à la clôture

Note 3. Evenements postérieurs à la clôture — 10

Note 4. Règles et méthodes comptables

Note 4 Règles et méthodes comptables — 11

Note 5 INFORMATIONS BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

5-1 Immobilisations — 21
5-2 Amortissements — 22
5-3 Provisions et dépréciations — 23
5-4 Créances et dettes — 24
5-4 Créances et Dettes_Proforma — 25
5-5 Eléments du fonds commercial — 26
5-6 Ecart de conversion sur créances et dettes — 27
5-7 Produits à recevoir — 28
5-8 Charges à payer — 29
5-9 Charges et produits constatés d'avance — 30
5-10 Composition du capital social — 31
5-11 Variation des capitaux propres — 32
5-12 Affectation des résultats soumise à approbation de l'AG — 33
5-13 Ventilation du chiffre d'affaires — 34
5-14 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun — 35
5-15 Charges et produits exceptionnels — 36
5-16 Répartition de l'impôt sur les bénéfices — 37

Note 6 ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

6-1 Crédit-bail — 39
6-2 Engagements financiers donnés et reçus — 40
6-3 Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles — 41
6-4 Instruments financiers — 42
6-5 Situation fiscale différée et latente — 43
6-6 Effectif moyen — 44
6-7 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société — 45
6-8 Filiales et participations — 46
6-8 bis Filiales et participations — 47
6-9 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires — 48

Comptes annuels

Annexes

Annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice, dont le total est de 286 505 669 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 230 461 027 €, et dégageant un résultat négatif de 13 923 714 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.
Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L’année 2023 est marquée par un contexte de marché vin en nette régression entrainant une baisse significative de l'activité des vins Français à l'export (-4,3% en valeur et -9,2% en volume).

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2023, les ratios financiers ne sont pas respectés. En date du 8 avril le Groupe Advini a obtenu l’accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut.

Au cours de l’exercice 2023 la société a converti ses créances envers AdVini South Africa en titres de participation pour un montant de 18,8M€ , portant ainsi sa participation à 93.42%.
Également les tests de dépréciations sur les titres de participation ont amené à constituer une provision sur les sociétés Club Français du Vin et Pro dégustation. Cf note 5-3 Provisions et dépréciations.

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2023, les ratios ne sont pas respectés ce qui a conduit, selon la réglementation française, à classer l'intégralité de la dette financière en passifs courants.

En date du 8 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut.

La note des Créances et Dettes Proforma présentant la répartition non courante et courante de la dette bancaire après obtention de l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut est présentée en note 5-4 Créances et Dettes Proforma.

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2014.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83, les règlements ANC relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général 2014 applicables à la clôture de l'exercice, le règlement ANC n°2016-07 du 04 Novembre 2016, ainsi qu'avec les conventions générales et des adaptations professionnelles suivant l'avis du CNC (C.Com R123-180 et PCG art 531-1 §1).

DEROGATIONS

Néant

PERMANENCE DES METHODES

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeur brute	Durée d'amortissement
Logiciel	11 342 K€	8 ans
Marque	9 000 K€	NA

Le poste Logiciel correspond notamment au coût de mise en place de l'ERP SAP intégrant les fonctions achats, vente, gestion du chai, du conditionnement et de la logistique ainsi que la comptabilité et le contrôle de gestion.
Le poste Marque correspond à la marque « Laroche » reconnue dans le traité de fusion en 2010. Les marques correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie. De ce fait, elles ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année sur la base d'informations prévisionnelles estimées les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

EVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En présence d'un indice de perte de valeur, un test de valeur est réalisé pour apprécier leur valeur actuelle à la date d'inventaire.
Au 31 décembre 2023, la valeur retenue dans le cadre de l'opération de fusion faite en 2010 pour les marques et vignobles constitue la valeur d'inventaire, desdits biens.

EVALUATION DES AMORTISSEMENTS

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	10 à 30 ans
Installations techniques	linéaire	3 à 18 ans
Install. générales agencts	linéaire	10 ans
Matériel et outillage	linéaire	3 à 18 ans
Matériel de transport	linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	6 à 10 ans
Mobilier	linéaire	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des titres de participation est constatée lorsque, à la clôture de l'exercice, leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité de la société appréciée par référence :

- soit à la quote-part de capitaux propres de la filiales ;
- soit à l'actualisation des flux futurs de trésorerie ;
- soit à la juste valeur de ses actifs.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie est basée sur les critères suivants :

- Business plans des années 2024 à 2028 issus des présentations faites au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil de Surveillance
- Taux actualisation : 8,5% (vs 8.5% en 2022) pour la France, 10,5% (vs 10.5% en 2022) pour les activités digitales, 11,5% (vs 11,5% en 2022) pour l'Afrique du Sud
- Taux de croissance à l'infini : 2% (vs 2% en 2022) pour la France et 4% (vs 4% en 2022) pour l'Afrique du Sud.

La même méthode a été retenue pour ce qui concerne l'évaluation des créances rattachées aux participations, par ordre de liquidité.

CREANCES IMMOBILISEES

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

EVALUATION DES MATIERES ET MARCHANDISES

Afin de respecter la nature exacte des stocks par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1er janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.
Le système d'information calcule un prix moyen pondéré pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis. Ce prix moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

A ce prix moyen pondéré s'ajoutent, pour les produits semi finis et finis, des coûts de conditionnement et des frais accessoires valorisés sur la base de coûts standards (filtration et traitement des vins par exemple).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

ACHATS

Afin de respecter la nature exacte des achats par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1er janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

EVALUATION DES PRODUITS EN COURS

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.
Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

DEPRECIATION DES STOCKS

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de l'exercice.

EVALUATION DES CREANCES ET DES DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DEPRECIATION DES CREANCES

L'évaluation des dépréciations des créances clients a été effectuée au regard d'éventuelles défaillances de ceux-ci.

OBLIGATIONS CONVERTIBLES OU ECHANGEABLES

NEANT

EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Le total des actions auto-détenues au 31/12/23 est de 156 961 pour une valeur 2 812 357€. Le cours moyen de ces actions est de 17,91€.

DEPRECIATION DES VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières de placement peuvent être dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres côtés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non-côtés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DES VALEURS MOBILIERES

Désignation	Quantité	Montant
Actions propres	122 398	2 128 300,61
Contrat liquidité	34 563	684 056,02

Soit 151 647 actions pour 2 812 357€.

DISPONIBILITES EN EUROS

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DISPONIBILITES EN DEVISES

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou gain de change.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Néant.

SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Au titre de l'année 2023, aucune subvention n'a été perçue.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Afin de respecter la nature exacte des produits vendus, une nouvelle classification entre ventes de marchandises et production vendue de biens a été mise en place au 1er janvier 2016.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-6 sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

PARTICIPATION ET INTERESSEMENT DES SALARIES

La participation et l'intéressement des salariés, y compris forfait social, est cette année de 75 340 € de participation et 0 € d'intéressement.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES

Indemnité de départ à la retraite

Les hypothèses de calcul retenues sont établies sur la base de la convention collective « Vins et spiritueux», et se présentent de la manière suivante :

Taux d'actualisation	3,40 %
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	67 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10 %
Taux de progression des salaires	1 %
Taux de charges sociales	45 à 50 %
* 60 ans pour des cas isolés identifiés	

En matière de régime de retraite à prestations définies, les engagements futurs de la société ont été estimés à hauteur de 947 K€ au 31 décembre 2023 contre 913 K€ en 2022.

ESTIMATIONS COMPTABLES

La Direction est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment la valeur des titres de participations et créances rattachées telle que décrite dans la note " Titres immobilisés", de la marque, des terres à vigne, le cas échéant, ainsi que les postes de dépréciation et de provisions tels que décrits aux paragraphes ci-dessus des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

AUTRES INFORMATIONS

- Le périmètre d'intégration fiscale dont la société ADVINI est à la tête du groupe comprend, en 2023, les sociétés suivantes : Impressions de l'Enclos, Transports Lodéziens, Gassier, Amouroux, Ogier, Moueix, Capet Guillier, Domaine Laroche, Mas La Chevalière, Le Vieux Moulin, Le Jardin des Aresquiers, Ecole des Vins Advini, Mas de Lunès, Advini Patrimoine, Clos de l'Oratoire, Vignobles en Vol et Champy, AMP Medoc, Patache d'Aux, CFV et Prodegustation.

- Pour l'intégration fiscale il a été convenu que la situation pour les filiales serait la même que si elles n'avaient pas appartenu au groupe sur le plan de leurs obligations fiscales.
- Le taux d'impôt applicable au groupe d'intégration fiscale est de 25%.

- Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€, Advini s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année :

 - Ratio de levier : Dette financière consolidée / EBITDA consolidé publié
 - Ratio de gearing : Dette financière consolidée / Capitaux propres consolidés
 - Ratio LTV Stock : Dette financière Court Terme consolidée / Valeur des stocks

 Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2023, les ratios ne sont pas respectés ce qui a conduit, selon la réglementation française, à classer l'intégralité de la dette financière en passifs courants.

 En date du 8 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut.

 La note des Créances et Dettes Proforma présentant la répartition non courante et courante de la dette bancaire après obtention de l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2023, comme un cas de défaut est présentée en note 5-4 Créances et Dettes Proforma.

 En cas de non-respect du Ratio de Levier et/ou Ratio de Gearing, Advini aura la possibilité d'y remédier au moyen de toute émission d'une dette subordonnée et/ou d'une augmentation de capital en numéraire.

 La société Advini SA est caution solidaire et indivisible au titre du Crédit Renouvelable.

 Au 31 décembre 2023, cet emprunt a été tiré pour un montant supplémentaire de 6,9M€ et amorti pour un montant total de 14,3M€.

- La rémunération des membres du conseil d'administration s'élève à 1.018 K€. Le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 K€. Il existe des indemnités compensatrices en cas de rupture de contrat ou de mandat dont le total pourrait, au maximum pour l'ensemble des indemnités, représenter un montant de 1.656 K€. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2023. Il n'existe pas de stock-options.

 Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.

 Dans sa réunion du 22 mars 2022, le Conseil de surveillance, sur la base d'une note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution

gratuite basé sur des objectifs annuels quantitatifs et qualitatifs sur la période 2022-2024, avec un bilan lors de l'approbation des comptes en 2025. Le potentiel total d'attribution est de 52.500 actions de performance au terme de l'année 2024.

Au 31 décembre 2022, le capital est composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

L'assemblée générale mixte du 16 juin 2023 a approuvé la distribution d'un dividende brut de 0.35€ par action, soit 1 380 k€.

Ainsi, au 31 décembre 2023, le capital est composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

- Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « article 83».

- Les cautions envers les parties liées sont indiquées dans la note 6-2.

- Il n'existe pas de transactions significatives qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marchés avec les parties liées au sens du décret 2009-267 du 9 mars 2009.

- Le poste provision comprend l'imposition différée passive sur les réévaluations d'actifs apportés dans le cadre de la fusion Laroche diminuée des moins-values latentes et déficits fiscaux reconnus à la date de la fusion conformément au traité de fusion (2010) et non-consommés à la date de clôture. S'y ajoutent des provisions constituées à la clôture précédente qui couvrent des risques commerciaux ainsi que les variations de l'exercice sur perte de change.

- Activité de SA ADVINI en matière de recherche et développement :

Les équipes AdVini et de ses Maisons de Vins mènent une politique d'amélioration et d'innovation constante, avec des objectifs conciliant réduction des impacts environnementaux et augmentation de la qualité des vins.

L'ensemble des projets orientés R&D sont facilités par les différents dispositifs de transfert de la science dont AdVini est fondateur et mécène, en lien avec l'Institut Agro et l'INRAE :

- Chaire Agrosys, pour l'ingénierie d'agroécosystèmes innovants
- Chaire Vigne & Vin, pour une prospective filière qui éclaire l'avenir
- Mas Numérique, dispositif expérimental du digital en viticulture

Les derniers projets innovants portent notamment sur :

- La décarbonation de l'ensemble des activités : réalisation d'un Bilan Carbone scope 3 et construction participative d'une stratégie de décarbonation grâce à la méthodologie ACT Pas-à-pas
- L'exploration de nouveau matériel végétal : mise en place d'essais de variétés résistantes pour mieux appréhender les problématiques de protection phytosanitaires et de stress hydrique
- L'éco-conception des packaging : analyse du cycle de vie des produits pour mener aux meilleurs choix de conception et à l'amélioration de la recyclabilité, développement de filière innovantes de réemploi, en partenariat avec des acteurs ancrés localement
- La fertilité des sols : via des apports massifs de matière organique et l'enherbement des vignes, une gestion des semis vis-à-vis des concurrences hydriques et azotées et des principes d'agriculture de conservation des sols
- Le développement de modèles de production viticoles innovants autour de la permaculture et de l'agroforesterie, en développement dans l'ensemble des régions viticoles dans lesquelles AdVini est implantée.

INFORMATIONS SUR
LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 503 225		602 068
Terrains	5 699 667		
Dont composants			
Constructions sur sol propre	16 929		
Constructions sur sol d'autrui	7 228 192		584 165
Const. Install. générales, agenc., aménag.	7 887 279		227 950
Install. techniques, matériel et outillage ind.	19 347 522		1 191 808
Installations générales, agenc., aménag.	5 151 557		90 399
Matériel de transport	28 079		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 356 337		128 007
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	587 972		350 914
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**48 303 536**		**2 573 244**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	80 269 279		18 774 643
Autres titres immobilisés	21 007		
Prêts et autres immobilisations financières	38 591 200		4 428 865
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**118 881 487**		**23 203 508**
TOTAL GENERAL	**187 688 248**		**26 378 820**

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES	143 882		20 961 411	
Terrains			5 699 667	
Constructions sur sol propre			16 929	
Constructions sur sol d'autrui		1 499 314	6 313 043	
Constructions, installations générales, agenc.			8 115 230	
Installations techn.,matériel et outillages ind.		3 360	20 535 971	
Installations générales, agencements divers		12 294	5 229 662	
Matériel de transport			28 079	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		1 487	2 482 858	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	731 204		207 682	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**731 204**	**1 516 454**	**48 629 121**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			99 043 922	
Autres titres immobilisés			21 007	
Prêts et autres immobilisations financières		10 507 072	32 512 994	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**10 507 072**	**131 577 923**	
TOTAL GENERAL	**875 086**	**12 023 527**	**201 168 455**	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	9 265 992	1 326 647		10 592 640
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**9 265 992**	**1 326 647**		**10 592 640**
Terrains	116 254	785		117 038
Constructions sur sol propre	16 929			16 929
Constructions sur sol d'autrui	6 302 971	182 591	1 092 098	5 393 464
Constructions installations générales,agenc.,aménag.	5 195 554	302 601	1 750	5 496 405
Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 672 840	1 064 410	1 610	15 735 640
Installations générales, agenc. et aménag. divers	4 564 773	130 991	12 294	4 683 470
Matériel de transport	26 850	1 029		27 880
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 119 119	71 917	1 364	2 189 672
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**33 015 289**	**1 754 325**	**1 109 116**	**33 660 498**
TOTAL GENERAL	**42 281 281**	**3 080 972**	**1 109 116**	**44 253 138**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui	30 613			49 223			-18 610
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.	**30 613**			**49 223**			**-18 610**
Acquis. titre							
TOTAL	**30 613**			**49 223**			**-18 610**

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	425 827	30 613	49 223	407 216
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	**425 827**	**30 613**	**49 223**	**407 216**
Provisions pour litiges	105 632	25 517	38 000	93 149
Provisions pour garanties données aux clients	18 000			18 000
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	7 010 055	4 844 587		11 854 642
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts	3 053 723			3 053 723
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**10 187 410**	**4 870 104**	**38 000**	**15 019 514**
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	1 843 046	5 850 546		7 693 592
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	173 575	150 551	106 430	217 696
Dépréciations comptes clients	4 689 376	574 306		5 263 681
Autres dépréciations	265 836	1 543 509		1 809 345
DEPRECIATIONS	**6 971 833**	**8 118 911**	**106 430**	**14 984 314**
TOTAL GENERAL	**17 585 069**	**13 019 628**	**193 653**	**30 411 045**
Dotations et reprises d'exploitation		725 116	106 690	
Dotations et reprises financières		11 973 698		
Dotations et reprises exceptionnelles		321 074	87 223	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	30 894 512	7 560 679	23 333 833
Autres immobilisations financières	1 618 482	1 618 482	
Clients douteux ou litigieux	4 250 499	4 250 499	
Autres créances clients	15 873 041	15 873 041	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	16 397	16 397	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	782 145	782 145	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	971 284	971 284	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	923 302	923 302	
Groupe et associés	75 123 403	75 123 403	
Débiteurs divers	2 649 252	2 649 252	
Charges constatées d'avance	301 181	301 181	
TOTAL GENERAL	**133 403 497**	**110 069 664**	**23 333 833**
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	4 390 021		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	10 195 457		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	31 249 224	31 249 224		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	104 152 760	104 152 760		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	46 318 065	46 318 065		
Personnel et comptes rattachés	2 334 967	2 334 967		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 481 644	2 481 644		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	833 658	833 658		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	996 359	996 359		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 000	6 000		
Groupe et associés	27 361 118	27 361 118		
Autres dettes	6 720 662	6 720 662		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**222 454 457**	**222 454 457**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 911 756			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	14 307 643			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	30 894 512	7 560 679	23 333 833
Autres immobilisations financières	1 618 482	1 618 482	
Clients douteux ou litigieux	4 250 499	4 250 499	
Autres créances clients	15 873 041	15 873 041	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	16 397	16 397	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	782 145	782 145	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	971 284	971 284	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	923 302	923 302	
Groupe et associés	75 123 403	75 123 403	
Débiteurs divers	2 649 252	2 649 252	
Charges constatées d'avance	301 181	301 181	
TOTAL GENERAL	**133 403 497**	**110 069 664**	**23 333 833**
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	4 390 021		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	10 195 457		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	31 249 224	31 249 224		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	104 152 760	16 045 973	88 106 787	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	46 318 065	46 318 065		
Personnel et comptes rattachés	2 334 967	2 334 967		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 481 644	2 481 644		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	833 658	833 658		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	996 359	996 359		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 000	6 000		
Groupe et associés	27 361 118	27 361 118		
Autres dettes	6 720 662	6 720 662		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**222 454 457**	**134 347 670**	**88 106 787**	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 911 756			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	14 307 643			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Exprimé en €

Eléments	Valeurs nettes	Durée amortissement
SAINT FELIX DE LODEZ	10 830	ans
ASPIRAN CERESSOU	22 861	ans
Le fonds commercial n'est pas déprécié		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
TOTAL	**33 691**	

Nature des écarts	Actif Perte latente	Ecarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Gain latent
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				
Créances	11 854 636		11 854 642	444 366
Dettes financières				
Dettes d'exploitation				
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	**11 854 636**		**11 854 642**	**444 366**

Libellé	31/12/2023
PRODUITS A RECEVOIR	
AUTRES CREANCES	
RRR, AAR	293 055
CLT FAE	282 000
CLT FAE CENTRAL	62 499
ETAT SUBV.À REC	923 302
DIV. PRODTS À R	133 275
PAR ASSUR CREDIT	254 362
TOTAL AUTRES CREANCES	**1 948 493**
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	1 948 493

Libellé	31/12/2023
INT.COUR./EMPRUNTS	10 390
FOURN.FNP VRAC	1 769 555
FOURN.FNP MS	377 790
FOURN.FNP PF	813 769
FOURN.FNP STT	1 296
FOURN.FNP	4 415 917
FOURN. FAR CENT	621 069
FOURN.FNP CIA VRAC	195 966
FOURN.FNP CIA MS	76 056
FOURN.FNP CIA PF	64 730
FOURN.FNP TVTE	116 908
FOURN.FNP CDES FG	223 546
PROV. CP À PAYER	1 042 298
PROV. CET RTT	1 251 618
CH/CONGES PAYES	432 135
CH/PROV.CET RTT	518 126
TVA FAE	57 417
ETAT CHARG	246 731
DIV. CH. A PAYER	242 175
PART. PUB EXPORT	2 158 695
PART. PUB GD	1 890 692
PART. PUB TRAD	425 334
PART. PUB LOCAL	111 053
COMMISSIONS AGENTS	804 386
BUD MKT EX 2018	4 281
BUD MKT GD 2019	9 791
BUD MKT EX 2019	4 856
BUD MKT TN 2019	14 946
BUD MKT MT 2019	8 481
BUD MKT EX 2020	1 552
BUD MKT MT 2020	3 908
BUD MKT EX 2021	11 913
BUD MKT TN 2021	1 395
BUD MKT MT 2021	11 170
BUD MKT GD 2021	4 435
BUD MKT GD 2020	
BUD MKT GD 2022	2
INT.COUR.A PAYER	345 102
TOTAL	**18 289 484**
TOTAL	18 289 484

Libellé	31/12/2023
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
CHGES CONST.AVANCE	301 181
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	301 181

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3 941 835			8

Situation à l'ouverture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	63 837 578
Distributions sur résultats antérieurs	1 328 681
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	62 508 898

Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées	18 610	
Autres variations		
Résultat de l'exercice	13 923 714	
SOLDE	**13 942 324**	

Situation à la clôture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant répartition	48 566 573

1 - Origine	Montant
Report à nouveau antérieur	442 441
Résultat de l'exercice	-13 923 714
TOTAL	**-13 481 272**

2 - Affectations	Montant
Report à nouveau	-13 481 272
TOTAL	**-13 481 272**

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022	%
VENTES VINS BOUTEILLES	118 458 733	98 482 531	216 941 264	225 698 064	-3,88 %
VENTES VINS VRAC	1 975 303	1 106 575	3 081 878	4 833 064	-36,23 %
PRESTATIONS	9 252 207	1 185 678	10 437 885	9 804 702	6,46 %
TOTAL	**129 686 243**	**100 774 784**	**230 461 027**	**240 335 830**	**-4,11 %**

Affaires bénéficiaires	Résultat global	Résultat transféré
GIE ORMARINE	5 591	754
TOTAL	**5 591**	**754**

Affaires déficitaires	Résultat global	Résultat transféré

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	330 297	671
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOBILISATIONS CORPORELLES CEDEES	407 339	675
DOTATION AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	30 613	687
DOTATION PROVISION EXCEPTIONNELLE	290 461	687
TOTAL	**1 058 710**	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
REPRISE AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	49 223	787
REPRISE PROVISION EXCEPTIONNELLE	38 000	787
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	8	771
TOTAL	**87 231**	

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-13 957 730	-729 537	-13 228 193
Résultat exceptionnel à court terme	-971 480	-242 870	-728 610
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	33 089		33 089
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	**-14 896 121**	**-972 407**	**-13 923 714**

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE			**97 650**		**97 650**
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs			51 875		51 875
Exercice en cours			23 403		23 403
TOTAL			**75 278**		**75 278**
VALEUR NETTE			**22 372**		**22 372**
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs			33 607		33 607
Exercice en cours			14 745		14 745
TOTAL			**48 352**		**48 352**
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus			10 263		10 263
A plus d'un an et moins de 5 ans			3 042		3 042
A plus de cinq ans					
TOTAL			**13 305**		**13 305**
VALEUR RESIDUELLE					
Montant pris en charge ds exerc.			14 745		14 745

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CAUTIONS	48 000 000		48 000 000			
TOTAL	**48 000 000**		**48 000 000**			

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CREDIT SYNDIQUE 12/11/2020	230 000 000					230 000 000
TOTAL	**230 000 000**					**230 000 000**

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CONTRATS ACHATS VINS	9 044 433					9 044 433
TOTAL	**9 044 433**					**9 044 433**

Rubriques	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	**121 142 370**
Nantissement Titres et instruments financiers (sûretés réelles)	104 142 370
Gage sur stocks (sûretés réelles)	17 000 000
Garantie d'Etat (sûretés personnelles)	
Cautions (sûretés personnelles)	
TOTAL	**121 142 370**

Instruments de taux d'intérêt				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/23	Valeur de marché 31/12/22	écart de juste valeur
Swap de taux / emprunteur taux fixe	0	0	0	0
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)	109 000	500	3 389	-2 889
Total des instruments dérivés sur risque de taux	**109 000**	**500**	**3 389**	**-2 889**

Instruments de change				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/23	Valeur de marché 31/12/22	écart de juste valeur
Vente à terme	8 199	42	202	-160
Options de change achats				
Options de change vente				
Total des instruments dérivés sur risque de change	**8 199**	**42**	**202**	**-160**

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	101 804
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	**101 804**
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	368 608
Participation des salariés	-8 272
Autres	61 807
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	**422 143**
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	**-320 339**
IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
DIRIGEANTS	1	
CADRES	99	
AGENTS DE MAITRISE ET TECHNICIENS	66	
EMPLOYES ET OUVRIERS	143	
TOTAL	**309**	

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SOCIETE D INVESTISSEMENT D OCCITANIE	SA	1 908 800	41,67 %

Filiales et participations

6-8 Filiales et participations

Exprime en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
IMPRESSION DE L'ENCLOS Saint Felix de Lodez RCS 378 418 008	40 000 1 060 944	100, 	770 172 770 172	380 615 	3 823 167 (614 380)
TRANSPORTS LODEZIENS Saint Felix de Lodez RCS 410 604 078	304 898 726 339	99,95 	303 373 303 373	189 627 	3 752 003 148 944
SCI ADVINI PATRIMOINE Saint Félix de Lodez RCS 339 635 104	16 000 1 356 978	100, 	458 101 458 101	441 424 	520 941 249 282
SCEA MAS DE PIVE Vauvert RCS 379 209 547	480 032 1 103 529	99,99 	784 897 784 897	1 246 930 	545 298 (104)
SCEA FENOUILLET Saint Felix de Lodez RCS 413 504 507	543 616 (76 533)	99,97 	543 536 543 536	815 352 	226 672 (15 514)
ECOLE DES VINS ADVINI Saint Felix RCS 817 974 967	10 000 (290 185)	100, 	10 000 10 000	283 052 	 (13 865)
SARL MAS DE LUNES Aumelas RCS 422 841 163	1 655 568 (106 735)	100, 	271 224 271 224	1 908 351 	323 373 (116 861)
SCEA DOMAINE DES ROCS Corconne RCS 884761164	20 000 130 405	99,5 	19 900 19 900	110 013 	172 236 18 396
EURL VIGNOBLES EN VOL Saint Félix RCS 834 020 067	30 000 (288 259)	100, 	30 000 30 000	387 706 	365 322 (17 210)
SCEA DE LANDEYRAN Saint Félix RCS 788 724 656	1 000 (297 851)	100, 	1 000 1 000	264 944 	81 177 (161 438)
SAS PRODEGUSTATION Paris RCS 447 632 928	11 111 573 584	100, 	3 472 698 1 872 071	11 660 	840 284 51 978
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
SELECT VINS ADVINI Montreal Quebec	68 47 869	50, 	36 36	 	758 155 (50 033)
AUTRES PARTICIPATIONS					

Filiales et participations

6-8 bis Filiales et participations

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
GASSIER SAS Puyloubier RCS 452 421 514	150 000 3 379 970	100, 	150 000 150 000	3 370 812 	17 831 817 (258 581)
ADVINI USA San Francisco USA	4 254 457 2 272 993	100, 	4 254 457 3 379 457	 	2 823 637 186 735
GIE ORMARINE Pinet RCS 449 607 415	20 000 25 591	71,43 	10 000 10 000	23 916 	174 769 5 591
OGIER Chateauneuf du Pape RCS 572 621 035	1 117 032 10 715 202	100, 	1 427 605 1 427 605	2 736 549 	28 994 830 (728 103)
SAS CHAMPY Beaune RCS 328 221 874	4 549 947 659 752	100, 	7 000 000 7 000 000	7 289 423 	3 051 232 (1 107 082)
SAS BENOIT VALERIE CALVET Parempuyre RCS 391 941 051	510 880 5 733 165	66, 	7 749 000 7 749 000	 	27 181 014 153 371
Antoine MOUEIX Saint Emilion RCS 492 749 650	14 490 909 8 624 215	100, 	19 342 250 19 342 250	20 077 827 	30 543 788 (4 789 776)
CAZES Rivesaltes RCS 317 809 093	3 378 048 5 190 476	90, 	3 883 600 3 883 600	662 773 	8 905 257 (709 346)
DOMAINE LAROCHE Chablis RCS 328 696 653	1 000 000 7 071 657	100, 	18 186 036 18 186 036	8 478 705 	12 900 189 145 441
MAS LA CHEVALIERE Béziers RCS 402 609 226	2 500 000 8 427 390	100, 	2 499 810 2 499 810	1 007 681 	12 132 692 1 252 859
LE VIEUX MOULIN Chablis RCS 489 029 122	150 000 (1 498 504)	100, 	 	544 803 	326 808 34 543
ADVINI SOUTH AFRICA Stellenbosch Afrique du Sud	23 654 164 30 183 906	93,42 	22 234 236 22 234 236	26 261 104 	31 920 870 1 230 734
LAROCHE CHILI (LATAM) Santiago du Chili	1 446 748 256 922	100, 	963 015 	 	5 049 (3 919)
ADVINI UK Londres GB	90 080 687 253	100, 	122 553 122 553	 	811 485 606 951
LE JARDIN DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 801 157 793	40 000 (1 658 328)	100, 	40 000 40 000	1 785 703 	728 856 (204 916)
SCEA LE MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 800 626 541	20 000 (223 585)	99, 	19 800 19 800	2 273 616 	1 119 748 (71 139)
DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS (SCEA Saint Felix RCS 445 400 955	20 000 (803 193)	99, 	19 800 19 800	1 475 032 	279 853 (290 177)
CAUSSE D'ARBORAS (SC) Saint Felix RCS 801 173 386	815 800 954 997	94,25 	792 698 792 698	319 156 	92 479 27 834
CLUB FRANCAIS DU VIN Paris RCS 316 138 718	2 431 000 (371 830)	100, 	4 228 120 	2 390 793 	2 456 096 (848 410)
ADVINI ASIA Hong Kong Chine	1 043 (352 777)	100, 	1 043 1 043	578 559 	 (11 774)
SAS MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Félix RCS 398 751 149	1 600 98 154	52, 	882 683 882 683	3 590 920 	303 627 (72 641)
ADVINI AB SUEDE	5 333 681 972	100, 	5 333 5 333	 	331 371 76 525
ADVINI CANADA Montréal (QUEBEC)	1 100 298	100, 	1 	 	 (2 586)
DOMAINE TERRES BLANCHES SCEA Saint Felix RCS 819 038 977	10 000 67 526	99, 	9 900 9 900	 	53 059 7 915

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			-13 923 714
Impôt sur les bénéfices			-972 407
RESULTAT AVANT IMPOT			**-14 896 121**
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires	30 613	49 223	-18 610
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES	**30 613**	**49 223**	**-18 610**
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			**-14 914 731**